

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

LE RISQUE NUCLEAIRE

Si un accident survenait à la centrale nucléaire du Bugey située dans le département de l'Ain (commune de St Vulbas), la commune des Houches serait susceptible d'être affectée par la propagation dans l'air d'iode radioactif.

Lors d'une telle situation des mesures de prévention et de protection contre les rayons ionisants seraient mises en place par les services de la Préfecture de Haute-Savoie et de la Mairie des Houches.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLEAIRE ?

Les produits nucléaires sont des substances naturelles ou artificielles émettant, par suite de désintégration des noyaux de leurs atomes, des rayonnements sous forme de particules ou de rayonnements électromagnétiques (identiques aux rayons lumineux, radio ou aux rayons X) appelés rayonnements ionisants.

Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée. Celle-ci étant fonction de l'intensité de la source de rayonnement, de la nature des rayonnements émis, de la proximité et du temps d'exposition.

LES MESURES PRISES

Mesures de prévention

- . Pour éviter ou limiter la fixation de l'iode radioactif, il faut absorber préventivement ou dans les heures qui suivent le rejet accidentel, de l'iode stable sous forme de comprimé.
- . Exécution du Plan de Stockage et de Distribution de comprimés d'iode établi par la Préfecture de Haute-Savoie en coordination avec la commune des Houches. L'alerte est donnée par la Mairie, avec l'indication des lieux pour la prise d'iode stable.
- . En cas d'accidents, des comprimés d'iode seront distribués à la population de 0 à 25 ans et à toutes les femmes enceintes.
- . Ce comprimé devra être pris dans les **douze heures** qui suivent l'accident.

COMMENT AGIT L'IODE STABLE ?

La prise d'iode stable permet de se prémunir contre la contamination radioactive de la thyroïde.